



Public Safety
Canada

Sécurité publique
Canada

ARCHIVED - Archiving Content

Archived Content

Information identified as archived is provided for reference, research or recordkeeping purposes. It is not subject to the Government of Canada Web Standards and has not been altered or updated since it was archived. Please contact us to request a format other than those available.

ARCHIVÉE - Contenu archivé

Contenu archivé

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

This document is archival in nature and is intended for those who wish to consult archival documents made available from the collection of Public Safety Canada.

Some of these documents are available in only one official language. Translation, to be provided by Public Safety Canada, is available upon request.

Le présent document a une valeur archivistique et fait partie des documents d'archives rendus disponibles par Sécurité publique Canada à ceux qui souhaitent consulter ces documents issus de sa collection.

Certains de ces documents ne sont disponibles que dans une langue officielle. Sécurité publique Canada fournira une traduction sur demande.

Les effets de la surveillance par les citoyens sur la police : Un examen de la surveillance par les citoyens et du recours à la force justifié par la police

Hilary Ellen Marta Todd, Simon Fraser University

INTRODUCTION ET CONTEXTE

Les armes les plus puissantes contre l'inconduite par des policiers sont dorénavant le téléphone cellulaire et autres appareils photo et vidéo. La pratique d'enregistrer la police dans le cadre de ses fonctions pour ensuite télécharger ce contenu sur Internet a eu des effets marqués sur les agents de police. Des agents qui agissent de façon inappropriée ont été suspendus, congédiés et exposés à un examen intense du public à la suite de la surveillance par les citoyens. Selon des renseignements anecdotiques récents, les agents, particulièrement les nouvelles recrues, sont profondément touchés par la surveillance impromptue.

Étant donné la visibilité accrue de la police, il est important de tenir compte du rôle de cette surveillance par rapport aux agents et de la façon dont il est exercé sur le plan de la réaction de la société face à la criminalité. Cette réaction est un élément impératif dans la perpétuation et l'intensification de la criminalité et de la délinquance.

OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

La présente étude examine les répercussions de la surveillance civile sur le recours à la force justifié. L'étude vise à déterminer si les agents sont moins susceptibles d'avoir recours nécessaire et justifié à la force, lorsqu'ils font face à la possibilité de faire l'objet d'une surveillance par les citoyens. Il est reconnu que la surveillance entraîne des incidences sur les personnes et sur leurs agissements (Campbell et Carlson, 2002; Snyder, 1974). Cependant, le milieu universitaire n'avait pas prêté une attention adéquate aux répercussions de la surveillance sur les policiers avant cette étude.

MÉTHODES

Une approche de méthodes quantitatives a été employée dans le cadre du présent projet de recherche et des entrevues approfondies partiellement structurées ont constitué la principale méthode de collecte de données. Une entrevue en personne d'environ 1,5 heures a été menée avec chaque participant. Bien que chaque entrevue ait été enregistrée avec le consentement des participants, ils ont obtenu l'assurance que les enregistrements en tant que tels demeureraient confidentiels. Chaque participant a oralement exprimé son consentement éclairé avant le processus d'entrevue.

Les participants ont été recrutés au moyen d'un échantillonnage de possibilité. Quatorze participants prenaient part à l'étude : treize agents de police et l'ancien procureur général de la Colombie-Britannique, Wally Oppal, qui a demandé que son identité soit révélée. Parmi les participants à l'étude (N=14), treize sont des agents de police actuellement ou ont récemment pris leur retraite, qui travaillent ou ont travaillé dans divers services de police dans la vallée du Bas-Fraser. Les membres de six services de police différents ont été interviewés. Les participants ont travaillé dans des municipalités telles que Vancouver, Port Moody, Burnaby, Surrey, Delta et New Westminster.

RÉSULTATS

Premièrement, l'étude a révélé que les agents interviewés estimaient qu'ils n'avaient pas suivi une formation adéquate pour composer avec la surveillance par les citoyens. Plusieurs participants ont suggéré qu'il est possible que les nouvelles recrues aient une vision romancée du travail de policier et, ainsi, qu'elles ne sont peut-être pas conscientes des nouvelles préoccupations liées à la responsabilité et à l'imputabilité. Les personnes interviewées ont fait état des écarts entre la législation relative aux services policiers et la réalité du travail de policier. Les lois qui gouvernent les agents de police ont été décrites comme très « noir et blanc », alors qu'en réalité, le travail des policiers a été qualifié de « gris ».

Deuxièmement, un élément inhérent des services de police est la nécessité de prendre des décisions en une fraction de seconde, tout en composant avec une pression physique et mentale énorme. En raison de la « nouvelle visibilité » des services de police, les participants estiment que les pressions d'aujourd'hui avec lesquelles les agents doivent composer sont beaucoup plus intenses qu'elles l'étaient il y a 20 ans. De plus, les agents ont estimé que la perception négative du public face aux services de police a été renforcée par l'arrivée de la surveillance par les citoyens. Par conséquent, cela a renforcé davantage le sentiment du « nous contre vous » qui existe entre les citoyens et la police.

Troisièmement, l'étude a examiné le phénomène de la surveillance par les citoyens et constaté qu'en effet, elle a de profondes répercussions sur les agents, particulièrement les agents subalternes. Bien que plusieurs des agents supérieurs interviewés aient suggéré que la surveillance par les citoyens ne les ébranle aucunement, chacun d'eux a mentionné avoir constaté qu'on s'attend à ce que le phénomène touche davantage les agents plus jeunes et moins expérimentés. L'étude a révélé que les répercussions de la surveillance par les citoyens sur les policiers comportent trois volets :

1. *La surveillance par les citoyens fait en sorte que les agents ont moins recours à la force requise et nécessaire dans une situation donnée.*
2. *Les citoyens contribuent au « facteur d'hésitation » qui veut que les agents hésitent alors qu'ils devraient agir. Cette hésitation contribue directement à des situations non sécuritaires pour les agents, pour les suspects et pour les personnes qui se trouvent à proximité de l'incident.*
3. *La surveillance par les citoyens fait en sorte que les agents intègrent l'effet FIDO. En gros, les agents ressentent un niveau de préoccupation à l'égard de la surveillance par les citoyens et des répercussions qu'elle peut entraîner sur leur vie personnelle et leur vie professionnelle. Cette préoccupation peut faire en sorte que les agents n'agissent pas, alors que leur description de travail précise qu'ils doivent agir.*

En dernier lieu, l'étude a remis en question l'utilité des caméras portées à l'uniforme et a révélé que les agents interviewés étaient divisés quant à leurs points de vue sur la technologie. Certains agents ont suggéré que si les citoyens ont la capacité de les filmer et de représenter faussement le contenu, de façon intentionnelle ou non, les services de police devraient être proactifs et, par conséquent, tout filmer. D'autres ont mentionné qu'ils ressentaient un certain inconfort à l'idée de porter une caméra sur eux en tout temps. Tous les participants ont fait allusion à la nécessité d'élaborer des politiques efficaces, avant l'adoption généralisée de la technologie.

DISCUSSION

La présente étude visait à déterminer si la surveillance par les citoyens entraîne des conséquences sur le travail opérationnel des policiers. Les constatations indiquent qu'en effet, la surveillance par les citoyens a des conséquences et influence le travail des policiers. Étant donnée l'existence dorénavant confirmée de cette influence, il est important d'étudier le phénomène plus en profondeur. De plus, l'étude met l'accent sur le fait que bien que les caméras portées sur l'uniforme puissent atténuer la surveillance par les citoyens, les politiques doivent être prises en considération avant leur adoption générale. Le sentiment dominant parmi les agents de police interviewés était celui des difficultés accrues liées à leur domaine de travail. Ce phénomène comporte plusieurs facettes qui pourraient être étudiées plus en détail, y compris la tenue d'une étude comparative pour examiner le phénomène tant aux États-Unis qu'au Canada, ainsi que la détermination de ses répercussions en fonction de l'attribution des fonctions de l'agent.

CONCLUSIONS

Les policiers ont obtenu certains pouvoirs et certaines autorisations qui vont au-delà de ceux de la plupart des autres professions. Ils peuvent retirer la garde d'un enfant de ses parents, ainsi que retirer des personnes de leur lieu de résidence. Ils ont la capacité et le droit légal de mettre fin à la vie d'une personne si la situation le nécessite. Chacun de ces pouvoirs peut constituer une tâche difficile, mais on s'attend à ce que les policiers les exécutent, le cas échéant. Le fait de savoir que la surveillance par les citoyens peut empêcher les agents d'effectuer leur travail de façon efficace dans une société démocratique est préoccupant. Par conséquent, des mesures doivent être prises immédiatement pour former les agents afin qu'ils puissent composer avec ce phénomène omniprésent et pour informer le public par rapport aux nombreux défis que la police doit relever.

RÉFÉRENCES

Campbell et Carlson. (2002). Panopticon.com: Online Surveillance and the Commodification of Privacy. *Journal of Broadcasting and Electronic Media*. Vol. 46. No. 4: 586-606.

Snyder, M. (1974). Self-Monitoring of Expressive Behaviour. *Journal of Personality and Social Psychology*. Vol. 30: 526-537.

PERSONNE-RESSOURCE

Nom : Hilary Ellen Marta Todd
Université : Simon Fraser University
Courriel : hilaryt@sfu.ca
Téléphone : 604-551-6991

SFU